



COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT (CSJD)

Configuration « Compétitions »

Réunion du 6-7 septembre 2023

Procès-verbal N° 3 du 12 septembre 2023

Président : M. Roland Mehn

Vice-présidents : MM. André Bohn – Jean-Pierre Wagner

Présents : Mmes. Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser, Scheuer Magalie, Bahloul Delphine, Huguette Ueberschlag,

MM. Thierry Ontani, Michel Dallet, Léonor Cochin, Renaud Mantel, El Atyaoui Fouad, Jacqui Jellimann, René Ludwig, Martinez José, Martini Guy, Zimmerlin Franck, Marc Gass

MODIFICATIONS DES RENCONTRES

Nous vous rappelons qu'il est préférable de procéder aux demandes de modifications via Footclubs, au plus tard 5 jours avant le match.

A ce titre les modifications toutes catégories Jeunes conclues avec accord des 2 clubs via Footclubs ou par mails, ne sont plus publiées dans le PV.

Pour la confirmation de l'acceptation de vos demandes de modifications, il convient de vérifier sur Footclubs ou sur le site du District Alsace

Enfin, pour des raisons pratiques, nous vous remercions de préciser le numéro du match concerné.

MODIFICATIONS DES GROUPES

U13 D4 - Gr A : **Phalsbourg/Espoir 22 4** à supprimer

U15 D3 - Gr A: **Sarre-Union US 1** à supprimer

U11 D3 - Gr V : **Gr.E.P.A Traubach 3** à supprimer

CHAMPIONNATS PHASE ALLER & AUTOMNE

Consultez régulièrement vos rencontres sur le site du District Alsace

FORFAITS GENERAUX JEUNES ET FEMININES

U18 D3 - Gr G: **Wettolsheim F.C. 21** déclare forfait général

U16 D1 - Gr B : **Evv Westhalten 21** déclare forfait général

U15 D3 - Gr H: **Pulversheim F.C. U.S 21** déclare forfait général

COUPES JEUNES CSJD

U15 Coupe d'encouragement CM

Mulh. Azzurri U.S. 1 - Wittenheim A.S.T.R. 1 du 16.09 est inversé à Wittenheim A.S.T.R.(TO)
(Ville de Mulhouse)

Coupes d'encouragement Crédit Mutuel féminines et Festival Foot U13F

La date des rencontres des coupes CE des : **U18F à 8 - U15F à 11 - U15F à 8 - U13F à 8**

Festival est le 7 octobre 2023



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers réglementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@alsace.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER